

## **Motion du Bureau de l'URAMO dénonçant la désertification médicale**

---

Le Bureau de l'URAMO a tenu à exprimer ses vives inquiétudes au sujet d'une problématique qui va impacter nombre de territoires de la Région Occitanie : la désertification médicale.

En effet, dans un contexte de hausse de la demande de soins résultant du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, la situation des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins s'aggrave du fait de l'augmentation du nombre de départs en retraite des médecins. La situation est de plus en plus préoccupante, notamment au regard du nombre de cessations d'activité qui s'accroissent sans être compensées par des installations.

Le nombre de médecins en activité baissera de 0,3 % d'ici à 2025 (500 praticiens de moins). La médecine générale est la plus touchée, depuis 2007, le nombre de médecins de famille a diminué de 10 %. La lutte contre la désertification médicale est une problématique majeure, de santé publique en premier lieu. En quatre ans, plus du quart des français a vu diminuer le nombre de médecins généralistes accessibles en moins de 30 minutes en voiture.

Dans ce contexte, et au regard du maintien du numerus clausus, seule une décision forte de l'État de contraindre les médecins généralistes nouvellement diplômés à effectuer leurs premières années d'exercice au sein de territoires sous-dotés pourrait permettre d'apporter une réponse durable à cet enjeu sanitaire dans l'ensemble des territoires ruraux de la région Occitanie.

La dégradation de l'offre de soin relevant de la responsabilité de l'État, l'absence de mesures nationales efficaces renforce cette raréfaction de l'offre médicale et induit par ailleurs, une concurrence entre territoires pour attirer de nouveaux professionnels.

Conscient qu'il n'existe pas de solution unique, le Bureau de l'URAMO demande à l'État de prendre ses responsabilités et d'encourager la multiplication d'offres différentes adaptées aux territoires concernés qui permettra de favoriser la venue et l'installation de médecins. L'adaptabilité, le partenariat des différents acteurs (Conseil de l'Ordre, l'ARS, la CPAM, les Départements et les intercommunalités,...) chacun avec ses compétences et périmètres d'intervention, la multiplicité des actions et solutions doivent être mobilisées afin d'obtenir des résultats concrets pour nos territoires.